

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

DE LA VILLE DE SAINT-OMER

RH - SF/BD/MB

NOUS, Maire de la Ville de SAINT-OMER

- Vu

Arrêté établissant le
tableau annuel
d'avancement de
grade

- Vu le code général de la fonction publique,

- Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31,

N° 2 762

- Les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction
Publique Territoriale,

- La situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

- L'avis du Comité Technique en date du 1^{er} décembre 2022,

- La délibération n° 16 du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2017 portant
détermination des ratios promus/promouvables,

- L'arrêté n° 9 097 portant établissement des Lignes Directrices de
Gestion en date du 28 décembre 2020,

ARRETONS

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établi
comme repris dans les documents annexés.

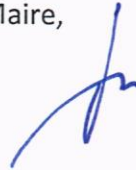
Article 2 : Les tableaux d'avancement seront transmis au Centre de Gestion du Pas de Calais
qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53
susvisée.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier
Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2022

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le Tribunal administratif de LILLE. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux en Mairie de SAINT-OMER dans ce même délai. Le dépôt de ce recours fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel la Mairie de SAINT-OMER peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence. Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le Tribunal administratif de LILLE. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application Télérecours Citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,



François DECOSTER

PROPOSITION DE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ET D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2023
 (établir un seul tableau par grade)

NOM DE LA COLLECTIVITE: Mairie de SAINT-OMER

ACCES AU GRADE DE: ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	BAVELAER Doriane	Adjoint Administratif principal de 2ème Classe		8	01/01/2023
2ème					
3ème					
4ème					
5ème					
6ème					
7ème					
8ème					
9ème					
10ème					
11ème					
12ème					
13ème					
14ème					
15ème					
16ème					
17ème					
18ème					
19ème					
20ème					
Nombre de femmes:		1			
Nombre d'hommes:					